

Communiqué n° 32 du 29 septembre 2021

ARBORICULTURE

ERIOPHYIDES GALLICOLES DU POIRIER

Cet acarien microscopique se loge dans des galles. Mis à part lors des périodes de migration, il est relativement à l'abri des traitements. En cas d'attaque, des pustules, rougeâtres sur fleurs et fruits et verdâtres puis rouges sur feuilles, apparaissent au printemps. Ces galles deviennent jaunes puis noirâtres au cours de la saison.

Les traitements doivent être positionnés lorsque ces acariens migrent vers les lieux d'hivernation (anfractuosités de l'écorce ou sous les écailles des bourgeons) à l'automne ou lorsqu'ils colonisent les fleurs au printemps.

En cas de symptômes constatés durant la saison, un traitement avec du soufre (2 %) peut être appliqué après la récolte des poires.

VITICULTURE

DROSOPHILA SUZUKII

La situation des parcelles à risque vis-à-vis de *D. suzukii* reste stable. Les parcelles dans lesquelles des pontes ont été observées ne subissent pas de dégradation générale de la vendange. Toutefois, nous vous conseillons de suivre l'évolution de vos parcelles afin de pouvoir intervenir rapidement en cas de développement de foyers de piqûre acétique (anticipation des vendanges, élimination des foyers de pourriture, voire traitement avec du kaolin).

Résultat du contrôle des échantillons issus de parcelles à risque (14 échantillons)

- Aucune ponte : 2 Pinot noir, 2 Gamay, 1 Gamaret,
- Avec ponte : 1 Dunkelfelder, 4 Gamay, 1 Gamaret, 1 Pinot noir, 1 Eyholzer Rote, 1 Garanoir

Le détail des résultats est visible sur : <https://www.agrometeo.ch/viticulture/drosophila-pontes> (mis à jour tous les jeudis en fin de journée).

POURRITURE GRISE

Les conditions pluvieuses de cet été et la progression de la maturité font apparaître des foyers de botrytis sur les cépages sensibles (grappes compactes et épiderme fin). Observez attentivement l'évolution des parcelles sensibles, anticipez les vendanges si nécessaire.

FILETS DE PROTECTION CONTRE LES OISEAUX

Contrôler régulièrement les filets pour libérer les éventuels animaux capturés. Les filets de protection doivent être évacués de la parcelle sitôt la parcelle vendangée. Laissés dans la parcelle ou en bordure de celle-ci, ils constituent potentiellement un piège pour les petits mammifères et les oiseaux.

Pour rappel : quiconque installe un filet de manière inadaptée et omet de contrôler régulièrement la présence éventuelle d'animaux piégés, encourt le risque d'une poursuite pénale. Voir : <http://link.ira.agroscope.ch/fr-CH/publication/46691>



CONTROLE DE MATURITE DES PRINCIPAUX CEPAGES

Le suivi du contrôle officiel de maturité a débuté le 31 août. Les résultats hebdomadaires sont disponibles tous les mardis en fin d'après-midi et accessibles électroniquement via notre site internet <https://www.vs.ch/web/sca/controle-de-maturite-des-raisons> ou via notre application AgriVS. Les résultats à venir seront également diffusés au travers de ce communiqué.

Date	Arvine			Cornalin			Humagne rouge			Syrah		
	Oe	g/l	g	Oe	g/l	g	Oe	g/l	g	Oe	g/l	g
14.09	72.5	12.8	1.41	75.7	11.8	1.94	75.5	9.3	2.08	77.1	10.1	1.94
21.09	77.3	11.0	1.51	79.9	10.5	2.10	79.6	7.5	2.25	78.6	8.8	2.06
28.09	83.3	10.2	1.57	82.8	9.8	2.08	81.9	7.5	2.11	81.2	8.3	2.09

Evolution hebdomadaire de la teneur en sucre naturel en °Oechsle (°Oe), du taux d'acidité totale (g/l) et du poids moyen du grain de raisin (g).

Service cantonal de l'agriculture